

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean-Luc Forni, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Bertrand Buchs, François Lance, Béatrice Hirsch, Vincent Maitre, Olivier Cerutti, Philippe Morel, Christo Ivanov, Bernhard Riedweg

Date de dépôt : 30 mai 2014

Proposition de motion

Information et orientation scolaires et professionnelles : pour une évaluation de l'offre destinée aux élèves en fin de scolarité obligatoire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'emploi constitue l'élément central de l'action menée en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles et que, dans le sillage des différentes réformes législatives entreprises aux plans cantonal et fédéral, cet objectif doit être poursuivi avec détermination ;
- que la prospérité du canton et de sa population dépend grandement de l'adéquation des formations suivies à l'évolution du marché du travail ;
- que le choix d'une voie de formation, dans un monde marqué par l'instantanéité, la diversification des métiers et des filières d'études permettant d'accéder à un emploi, se révèle toujours plus complexe ;
- que le processus lié au choix d'une formation implique différents partenaires autour du jeune (parents, enseignants, psychologues et conseillers en orientation scolaire et professionnelle) et que le rôle d'accompagnement de chacun est essentiel ;
- que, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le cycle d'orientation, le dispositif d'information sur les filières d'études et de formation professionnelle a été renforcé durant les trois dernières années de scolarité obligatoire ;

- que l'Etat et les associations professionnelles collaborent activement pour permettre aux jeunes d'acquérir une formation en adéquation avec les besoins du marché du travail et que cette collaboration nécessite d'être évaluée régulièrement pour remplir au mieux le but visé ;
- que la mission accomplie par l'office pour la formation professionnelle et continue (OFPC) est vaste et que, dans son giron, la Cité des métiers offre au public une large panoplie de prestations d'information et de conseil sur les métiers et débouchés ;
- que la nouvelle constitution genevoise, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013, impose la formation obligatoire des jeunes jusqu'à 18 ans et qu'il conviendra de relever les défis liés à la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle ;
- qu'hormis les données fournies chaque année via le rapport d'activité de l'OFPC, il serait judicieux de disposer d'une évaluation de toutes les prestations liées à l'information sur les métiers et à l'orientation scolaire et professionnelle destinées aux jeunes en fin de scolarité obligatoire ;

invite le Conseil d'Etat

- à évaluer les prestations liées à l'orientation scolaire et professionnelle et à l'information sur les métiers et débouchés destinées aux élèves en fin de scolarité obligatoire et à leurs parents ;
- à évaluer quelles sont les raisons qui ont conduit à une interruption ou à une réorientation de la formation entreprise ;
- à en faire rapport au Grand Conseil et à lui soumettre, cas échéant, des propositions visant à explorer d'autres pistes ou nécessitant d'autres stratégies qui n'ont pas pu être explorées par manque de moyens, notamment dans les filières qui ont nécessité le plus de réorientations ou dans lesquelles on a constaté le plus d'échecs ;
- à évaluer l'adéquation des offres de formation proposées en tenant compte de l'évolution parfois rapide de l'économie qui peut générer des changements d'employabilité voire des structures inadaptées ;
- à informer le Grand Conseil des moyens par lesquels il entend encore valoriser et encourager la formation professionnelle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La présente motion vise à demander au Conseil d'Etat une évaluation des prestations d'information et d'orientation scolaires et professionnelles à l'attention des élèves arrivant en fin de scolarité obligatoire et de leurs parents. Les actions dans ce domaine sont nombreuses et variées. Elles émanent d'acteurs divers tels que le DIP, les écoles, l'office pour l'orientation professionnelle et la formation continue (OFPC), la Cité des métiers, l'office cantonal de l'emploi, les associations de parents d'élèves, les associations professionnelles.

Cela semble d'autant plus judicieux que, face aux parcours aussi divers que variés que suivent les élèves au sortir du CO, 50% d'une volée échoue ou se réoriente dans les deux ans qui suivent la fin de la scolarité obligatoire.

Les structures de transition voient aussi une proportion importante de jeunes en rupture les quitter sans solution.

Il serait judicieux de pouvoir évaluer l'efficacité des orientations proposées en les corrélant à des indicateurs de réussite ou d'interruption des formations entreprises. Le taux de satisfaction des apprentis en quête d'orientation et de leurs parents devrait aussi faire l'objet d'une évaluation afin de pouvoir améliorer constamment la qualité de l'information et de l'accompagnement fournis.

La capacité d'une société à tout mettre en œuvre pour que chacun trouve sa place dans le monde du travail est un facteur déterminant pour son harmonie et sa prospérité et toutes les actions allant dans ce sens doivent être encouragées au vu des bénéfices qu'elles engendrent.

L'objectif du plein emploi constitue un idéal que toutes les sociétés tendent à atteindre. Sur lui, se fondent notamment les politiques menées en Suisse et à Genève en matière d'orientation scolaire et de formation professionnelle.

A cet égard, il s'agit de faire preuve de proactivité pour anticiper les besoins et répondre aux demandes de l'économie et des entreprises dans un monde en constante évolution. L'information et l'orientation scolaires et professionnelles s'inscrivent dans cette dynamique.

La mission consistant à informer et orienter les élèves est d'autant plus importante que le choix d'une voie de formation se révèle toujours plus

complexe pour les jeunes qui vivent, malgré eux souvent, sous l'emprise de l'instantanéité et le diktat des réseaux sociaux et peinent à se projeter dans le futur. Trop de jeunes nous révèlent être désemparés face à la complexité et à la multitude des potentialités offertes par le monde du travail.

Outre cela, l'évolution technologique a entraîné une diversification des métiers et l'apparition de nouvelles disciplines méconnues du grand public. Ce contexte ne facilite pas la tâche des parents les plus attentifs dans le rôle d'accompagnement qui est le leur.

Aux nécessités qui viennent d'être évoquées s'ajoute encore l'importance de briser les tabous et de changer les mentalités.

En effet, aux yeux de bien des parents, et d'enseignants parfois aussi, l'accomplissement d'une formation universitaire apparaît comme l'unique sésame permettant de réussir dans la vie. Les jeunes qui se trouvent en condition de promotion du CO au collège poursuivent souvent automatiquement leurs études avec parfois un échec à la clé alors que leurs aptitudes à entreprendre une formation professionnelle plus adéquate sont souvent sous-estimées. Cela aurait pu conduire à une orientation plus profitable pour leur propre développement et plus économique en termes de coûts de formation. Certaines formations préparatoires sont encore mal connues des gestionnaires d'orientation, sous-utilisées ou encore volontairement limitées par les organismes responsables.

Vu sous l'angle des besoins de l'économie, bien des filières de formation ont du mal à recruter des apprentis car elles sont trop souvent mal mises en valeur. Face aux difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises pour trouver de la main-d'œuvre spécialisée dans le bassin de population local, une meilleure coordination entre l'offre de formation et la demande des milieux économiques du canton s'impose également.

A ce sujet, des données précieuses émanant de l'OFPC sont transmises via son rapport d'activité. Elles ont trait à la situation générale des jeunes en formation gymnasiale ou professionnelle et renseignent notamment sur les prestations fournies, leur fréquentation etc.

Au vu des éléments développés ci-dessus et considérant la nécessité de disposer d'une évaluation globale de l'action menée actuellement par les partenaires en charge de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à leur proposition de motion.